

Année scolaire 2020-2021

Participation des familles

Frais de scolarité

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant et +
Scolarité	69,00 € / mois	67,00 € / mois	59,00 € / mois	41,00 € / mois

Les fichiers, supports pédagogiques et cahiers pour les Primaires feront l'objet d'une facturation à la rentrée

Demi-pension et garderie du midi Trois formules possibles

4 repas par semaine (forfait)	6,20 € / repas
3 repas par semaine (forfait)	6,50€ / repas
Occasionnel	6,70 € / repas

Garderie et étude extra-scolaire

du CE1 au CM2

Accès libre à l'étude du soir, dirigée par une enseignante et à la garderie du matin (forfait)	46,50 € / mois
Option étude ou garderie à la carte	3,60 € / heure

de la maternelle au CP

Accès libre à toutes les garderies (forfait)	41,50 € / mois
Option garderie à la carte	3,20 € / heure

Frais de dossier lors de l'inscription	35,00 € par famille
--	---------------------

Acompte

A l'inscription pour les nouvelles familles, déduit de la facture	50,00 € par enfant
---	--------------------



Mode de paiement

Règlement trimestriel par chèque

Règlement mensuel par prélèvement

APEL

Participation annuelle pour la famille

Lorsqu'il n'y a pas d'ainé dans un autre établissement privé catholique

19,50 €

Conditions demi-pension

Un remboursement de 5 euros par repas au-delà du 3^{ème} jour d'absence consécutif, uniquement pour raisons médicales, est possible, si la famille en fait la demande par écrit en précisant les dates de l'absence.

Assurance scolaire individuelle

Nous vous rappelons qu'une assurance scolaire est obligatoire. Merci de nous fournir une attestation courant septembre 2020. Elle doit comprendre pour chaque enfant scolarisé dans l'établissement une Assurance Responsabilité Civile et une Assurance Individuelle Accident.

Départ en cours d'année

Tout mois entamé est dû.

Tout départ anticipé peut faire l'objet d'une facturation de frais en fonction des activités qui ont été prévues et organisées par les enseignants.